

1) Ouverture de la séance par le Président.

2) Contrôle des présences et des pouvoirs.

inscrits âgés de plus de 16 ans et à jour de leur cotisation:89

membres présents : 37 représentés: 16 total:53

quorum 1/3 soit:30

Le quorum étant atteint , l'assemblée peut délibérer.

3) Mot de bienvenue du Président.

4) Ordre du jour:

Approbation du compte rendu de la dernière assemblée:

contre:0 abstention: 0 Pour: 53 . Approuvé à l'unanimité.

5) Rapport moral et sportif de la saison 2012/2013.

Cette année l'effectif des licenciés a légèrement augmenté.

Au 01 09 13, le nombre de licenciés était de 86 dont 16 jeunes et 70 adultes plus 10 licences handisport

Le stand de tir a organisé ,une soirée châtaigne le 03 11 2012, une soirée galette le 05 01 2013 et un concours précision et hasard + repas le 01 06 13.

Le stand de tir 10m a bien marché avec les tickets jeunes et les sport vacances en juillet et août .

Les sport vacances de LAMALOU ,les tickets jeunes BEDARIEUX ,le tir à l'arc au CAMPOTEL, ont rapporté la somme de 1160€

Grâce aux différentes demandes de subventions et aux fonds du club, du matériel à été acheté.

Le club a acheté: 4 carabines à air comprimé et 2 pistolet à air comprimé.

Le Président tient à remercier MONSIEUR LE MAIRE DE LAMALOU et son CONSEIL MUNICIPAL pour leur aide financière et matérielle apportée tout au long de la saison 2012/2013.

Sur le plan sportif: Résultats sur le site internet:www.sltir.com

vote :contre:0 abstention:0 pour: 53 . Approuvé à l'unanimité.

6) Rapport financier de la saison 2012/2013.

Rapport lu et commenté par le Secrétaire complété par le compte rendu des vérificateurs aux comptes.

l'Assemblée donne pouvoir et signature au Président, au Secrétaire et au Trésorier, séparément, pour faire fonctionner le compte bancaire de la SOCIÉTÉ LAMALOUSIENNE DE TIR à la S. M. C de LAMALOU LES BAINS.

Afin d'éviter des frais de cartes bancaires, l'assemblée autorise les membres du comité directeur à commander pour le club des produits par internet avec leur carte bancaire et à en demander le remboursement par le club sur présentation de la facture .

vote : contre:0 Abstention:0 Pour: 53 . Rapport adopté à l'unanimité.

7) Budget prévisionnel pour la saison 2013/2014.

Budget présenté par le Secrétaire.

Licences 2013/2014 adultes 160€ jeunes 90€ handisport 100€ tir à l'arc 90€ réduction famille 10%

tir aux armes + tir à l'arc: adultes 215€ jeunes 145€ handisport 125€ centres 470€

Licencié non adhérent ,tir aux armes:15€ mois munitions et cartons en plus , prêt de matériel possible ou 5€ par séance

munitions et cartons en sus. Pour les 2ème club,100€ par an.

Non licencié, 15 € par mois, plombs et cartons en plus(10€) non renouvelable ou 8€ la séance plombs et cartons compris, limité à 3 séances (seulement au stand 10 m ou tir à l'arc)

Pour les jeunes ou les associations de la région de LAMALOU 6€ par séance pendant les heures d'ouverture des stands et 8€ en dehors des ouvertures du stand ou à l'extérieur .

Pour les invités ou les personnes qui désirent découvrir le tir aux armes ,une séance gratuite.

Les invités seront présentés et pris en charge par le responsable du stand.

vote :contre:0 abstention:0 pour : 53 . Budget approuvé à l'unanimité.

8)Renouvellement du bureau directeur

Suite à la démission de MME PLATELLE, MR ROUCH JACQUES est candidat à son remplacement au sein du bureau directeur.

vote :contre:0 Abstention: 0 Pour :53

MR ROUCH est élu membre du comité directeur, son mandat prendra fin le jour ou devait expirer le mandat de MM PLATELLE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 02 11 2013

9)Élection du président

Le PRESIDENT BEJAR,n'étant pas démissionnaire, il est maintenu dans ses fonctions.

vote :contre:0 Abstention:0 Pour : 53

10)Vérificateur aux comptes

MMS EYSSETTE ANNE et GALLEZ SANDRINE, sont les vérificateurs aux comptes de le SOCIETE LAMALOUSIENNE DE TIR.

vote :contre:0 Abstention:0 Pour :53 .

11) Activités, orientation de la saison 2012/2013

Fabrication et remplacement des supports de cibles au stand 50m.

Finition des rameneurs électriques pour la moitié du stand 25m

Débroussaillage du stand de tir

Réparation de la gouttière au dessus du stand de tir à l'arc et du stand 25m.

Nettoyage du couloir entre le stand 25m et le stand 50m et pose d'une étanchéité.

Isolation du couloir entre la porte du couloir et la porte du coffre aux armes

vote : contre:0 abstention:0 pour:53 Adopté à l'unanimité.

12) Travaux à effectuer a court et moyen terme

Mise en place du grillage sur les gouttières.

Étude pour l'isolation de l'entrée du stand 10m.

Aération du stand 10m, mise en place de 1 ou 2 ventilateurs, ou d'une climatisation.

Aménagement de la réserve près de la salle de réunion.

Mise en place d'un panneau sur la façade de la salle de réunion avec le logo de la SOCIETE.

Réparation de la porte du tir à l'arc.

Réparation de l'alarme et modification.

Fin de l'installation des rameneurs électriques au 25m.

Vote : contre:0 abstention:0 pour: 53 Adopté à l'unanimité.

13)Nomination de responsables de l'entretien des stands

Stand de 10 m responsable: MARSOL BERNARD et MARSOL NADINE.

Stand de 25m responsable: CAUMEL ANDRÉ LIGONIER SIMON

Stand de 50m et tir à l'arc responsables: CANNAC CLAUDE et LEFRANCOIS CHRISTIAN

Compte tenu de leur présence à chaque séance de tir ,de leur disponibilité pour effectuer des jours de présence à

l'extérieur, ou en dehors des jours d'ouverture des stands,l'accompagnement des jeunes aux championnats,

MR BEJAR,MR LIGNON,MR MARSOL, MME MARSOL,MR LEFRANCOIS sont exonérés du paiement de leur licence,

ainsi que MR ROQUES MAIRE DE LAMALOU pour son soutien financier et matériel depuis de nombreuse années.

Réduction de 60€ pour MR LIGONNIER,MR ROUCH ,MR CAUMEL, qui prennent des permanences 1 ou 2 fois par mois.

MR SALLES WILLIAM est chargé de toutes les petites réparations et des poubelles il ne réglera que le montant F.F.T. de sa licence.

MR AZAYS qui travaille sur le projet de rameneurs au 25m aura 100€ de réduction sur sa licence.

MR CANNAC CLAUDE est chargé du désherbage du stand 50m il fournit le matériel et les ingrédients et aura 100€ de réduction sur sa licence.

Les responsables seront chargés de la mise en ordre et de la propreté des stand .

Suite à la demande de la FFT,BERNARD MARSOL devient le RESPONSABLE COMPETITION CLUB. Il est chargé de la coordination avec le responsable ISIS.

vote : contre:0 abstention:0 pour: 53 Adopté à l'unanimité.

14)Ouverture des stands

Les stand de tir seront ouverts le MERCREDI de 14h30 à 17h30 pour les membres et de 16h à 17h30 pour les écoles de tir, le SAMEDI de 14h30 à 17h30 .

MR MARSOL BERNARD assurera la permanence les MERCREDI .

La permanence du SAMEDI sera assurée par MR BÉJAR MARTIN, secondé par MR LIGONNIER pour le 1er SAMEDI,

MR LEFRANCOIS pour le 2ème SAMEDI, ME MARSOL pour le 3ème SAMEDI, et MR ROUCH pour le 4ème et 5ème SAMEDI.

Stand 10 m ouvert le vendredi soir , responsable MARSOL BERNARD réservé entrainement compétition.

Les responsables des stands sont chargés de contrôler le comportement des tireurs et l'application des règles de sécurité, ils ne doivent pas faire partie des tireurs et ne doivent pas quitter le pas de tir pendant les séances .

Leur décision n'a pas à être discutée par les tireurs.

Les jours fériés, le club sera fermé.

vote : contre:0 abstention:0 pour: 53 Adopté à l'unanimité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 02 11 2013

15) Dispositions diverses.

Les badges pour la nouvelle saison seront remis dès réception du paiement de la licence et la licence dès son envoi par la FFT ainsi que le formulaire d'assurance.

A chaque début de saison les licenciés feront signer leur nouvelle licence par un médecin de leur choix.

Les nouveaux licenciés fourniront impérativement un certificat médical avant la validation de leur licence.

Afin de permettre un meilleur contrôle, les personnes venant tirer, se présenteront au responsable de l'ouverture des stands.

Pensez à vous inscrire sur le cahier de présence.

Un exemplaire des règles de sécurité et du règlement intérieur sera donné systématiquement à tout nouvel adhérent ou à chaque modification.

Des gilets au logo du club sont en vente pour les adhérents.

Afin d'économiser du papier et des timbres, tous les adhérents qui ont internet communiqueront leur E MAIL au SECRETAIRE.

Les dispositions prises à l'assemblée générale du 23 09 06, concernant les armes du club et les munitions sont reconduites pour la saison 2013/2014.

Tous les courriers devront être envoyés au SIEGE SOCIAL de la SOCIETE.

Suite à la nouvelle réglementation, les cartouches à air ont une durée de vie limitée à 10 ans. Avant de partir en concours les tireurs vérifieront que les bouteilles de leurs armes ne sont pas périmées. (la date de mise en service est gravée sur la cartouche).

L'accès au coffre est réservé aux membres du COMITE DIRECTEUR.

vote : contre:0 abstention:0 pour: 53 Adopté à l'unanimité.

16) Dispositions spéciales concernant les demandes de détention ou de renouvellement de détention d'armes

Afin de simplifier les formalités, toutes les demandes d'avis préalables seront demandées, en une seule fois, au début de chaque mois.

Dès le retour de l'avis, le secrétaire fournira au demandant, l'avis préalable, l'attestation d'inscription au club, l'imprimé CERFA N°12644*02 et la liste des documents indispensables au renouvellement ou à la détention d'armes.

Compte tenu des nouvelles dispositions concernant les demandes d'avis préalable, le secrétaire est obligé de fournir la copie du carnet de tir et de la licence signée du médecin. Pour éviter des délais trop importants, il est impératif que les carnets de tir soient déposés au coffre du club, et que les adhérents fournissent le plus rapidement possible la photocopie de leur licence avec la signature du médecin. Pour les personnes ne voulant pas déposer leur carnet de tir au club, ils seront entièrement responsables du bon suivi de leur renouvellement de détention.

Pour une bonne gestion, les adhérents donnent autorisation au SECRETAIRE, pour signer à leur place et à celle du PRESIDENT

Les demandes d'avis préalable.

Suite à la nouvelle réglementation, les demandes de détention ou de renouvellement sont envoyées directement à la PREFECTURE

Le SECRETAIRE vient de demander à la PREFECTURE la liste des documents nécessaires aux demandes de détention.

Le SECRETAIRE peut se charger des envois à votre place moyennant la somme de 5€ pour l'envoi en recommandé.

Pour éviter des retards, n'oubliez pas de signer et de dater l'imprimé CERFA N°12644*02.

Les adhérents fourniront dès réception une photocopie des détentions d'armes au secrétaire pour mise à jour du fichier détention.

vote : contre:0 abstention:0 pour: 53 Adopté à l'unanimité.

17) Site internet.

Vous avez la possibilité de consulter le site internet de la SOCIETE dans la rubrique **www.sltir.com**. Ce site est géré par

BERNARD MARSOL. Si vous avez des remarques ou des propositions à faire, contactez le par mail: correspondance@sltir.com

Ci-joint tableau du nombre de personnes ayant visité le site depuis JANVIER 2013.

vote : contre:0 abstention:0 pour:53 Adopté à l'unanimité.

18) Examen des vœux envoyés par écrit.

La réponse aux vœux envoyés par écrit est comprise dans le compte rendu.

Vœux émis par les personnes de l'assemblée et à discuter en comité directeur avant présentation en A: tir 22 HUNTER et gros calibres au 50m.

Soirée châtaigne prévue le SAMEDI 09 11 2013

Soirée galette prévue le SAMEDI 04 01 2014

Repas + concours en JUIN 2014

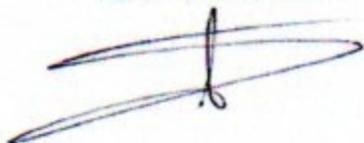
vote : contre:0 abstention:0 pour: 53 Adopté à l'unanimité.

La prochaine assemblée générale aura lieu au mois de septembre 2014.

La séance est levée à 17 h 30.

Un apéritif est servi aux participants.

**LE SECRÉTAIRE
LIGNON ROBERT**



**LE PRÉSIDENT
BÉJAR MARTIN**



SOCIÉTÉ LAMALOUSIENNE DE TIR

BILAN PRÉVISIONNEL 2013/2014

	N° DE COMPTE	RECETTES	DÉPENSES
RÉSULTAT 2011/2012		2001,37	
RÉSERVES DIVERSES	106 880	480	
VENTE MUNITIONS	707 100	900	
SUBVENTION CNDS	743 000	1100	
SUBVENTION MAIRIE	743 100	1153	
SUBVENTION F.F.H.	743 200	500	
SUBVENTION F.F.T.	758 200	300	
LICENCES FFT F.F.H.	758 400	10000	
CENTRES	758 410	1000	
ASSOCIATIONS	758 420	900	
DONS	771 300	2400	
FOURNITURES BUREAU	602 250		1100
EAU+ÉLECTRICITÉ	606 100		200
ENTRETIEN INCENDIE	606 300		200
MATÉRIEL DE TIR	606 310		3434
COUPES, MÉDAILLES	606 320		
MATÉRIEL ENTRETIEN	609 500		600
OPERATIONS BANCAIRES	610 000		100
ASSURANCE	616 100		1400
REPAS BOISSONS	625 120		1300
ENGAGEMENTS	625 600		250
FRAIS POSTAUX	626 300		350
TÉLÉPHONE ,INTERNET	626 500		1600
LICENCES FFT	628 100		4400
LICENCES FFH	628 110		400
COTISATION FFT	628 120		250
COTISATION F.F.H.	628 130		150
REMBOURS FRAIS PERS	648 000		2400
REMBOURSEMENT PRÊT	686 100		
FACTURES EN ATTENTE	686 800		700
PROVISIONS RISQUES	687 500		
RÉSULTAT 2012/2013			1900,37
	TOTAUX	20734,37	20734,37

SOCIÉTÉ LAMALOUSIENNE DE TIR

BILAN COMPTABLE SAISON 2012/2013

	N° DE COMPTE	RECETTES	DÉPENSES
RÉSULTAT 2010/2011		1800,97	
RÉSERVES DIVERSES	106 880	753	
VENTE MUNITIONS	707 100	675	
SUBVENTION FNDS	743 000	2100	
SUBVENTION MAIRIE	743 100	1153	
SUBVENTION F.F.H.	743 200	1460	
SUBVENTION F.F.T.	743 300	1500	
LICENCES FFT FFH	758 400	12807	
CENTRES	758 410	1320	
ASSOCIATIONS	758 420	1160	
DONS	771 300	2365	
FOURNITURES BUREAU	602 250		601,36
ELECTRICITE EAU	606 100		110,37
ENTRETIEN INCENDIE	606 300		432,55
MATÉRIEL DE TIR	606 310		7584,03
COUPES, MÉDAILLES	606 320		
MATÉRIEL ENTRETIEN	609 500		912,05
OPERATIONS BANCAIRE	610 000		100
ASSURANCE	616 100		1433,37
REPAS BOISSONS	625 120		1326,55
ENGAGEMENTS	625 600		261
FRAIS POSTAUX	626 300		414,82
TÉLÉPHONE ,INTERNET	626 500		1674,20
LICENCES FFT	628 100		5132
LICENCES FFH + TOMBOLA	628 110		578
COTISATION FFT	628 120		80
COTISATION FFH	628 130		107,30
REMB FRAIS PERS	648 000		2365
FACTURES EN ATTENTE	686 800		480
PROVISIONS RISQUES	687 500		1500
RÉSULTAT 2012/2013			2001,37
	TOTAUX	27093,97	27093,97